

FIMO des conducteurs du transport routier de marchandises

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 – Arrêté du 3 janvier 2008

Public

Tout conducteur d'un véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC débutant dans la profession sans être titulaire d'un :

- Titre professionnel de conducteur routier, CAP/BEP conduite routière.

Pré-requis

- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou EC en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R.222-1, R.222-2 et R.223-3 du code de la route.
- Avoir satisfait à une évaluation initiale des compétences minimales requises pour l'entrée dans la formation.

Objectifs

Permettre au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, de prendre en considération, d'appliquer et de respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

Programme sur une durée de 140 heures sur 4 semaines consécutives

Accueil et présentation de la formation	1 h
Thème 1 / Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité :	65 h *
<ul style="list-style-type: none">• Les caractéristiques techniques du véhicule et le fonctionnement des organes de sécurité• Le perfectionnement à une conduite sûre et économique, les possibilités de l'informatique embarquée, l'optimisation du carburant• Les principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique• Le chargement, l'arrimage, le respect des consignes, la bonne utilisation du véhicule• L'application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile (10 heures de conduite individuelle comprenant 1 h de manœuvres ; sur ces 10 h, 4 h au maximum peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur terrain spécial)	
* dont 44 h pour la pratique de la conduite (40 h de conduite et 4 h de commentaires pédagogiques)	
Thème 2 / Application des réglementations :	28 h
<ul style="list-style-type: none">• La réglementation sociale européenne applicable au transport routier de marchandises : les temps de conduite et de repos, l'utilisation du chrono tachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex. fonction publique...)• La réglementation applicable aux différentes composantes du secteur transport de marchandises (transport public, location, transport en compte propre) en national et international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises	

Suite au verso >

FIMO des conducteurs du transport routier de marchandises

Fiche 7 |

C o n d u i t e

Thème 3 / Santé, sécurité routière et sécurité environnementale :

28 h

- La prévention des risques physiques, notamment de l'hypovigilance
- L'aptitude physique et mentale
- La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence
- Les principes élémentaires de secourisme
- Les règles de circulation et de signalisation routières
- Les risques de la route, les facteurs aggravants liés aux véhicules lourds
- Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- La circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages
- Le franchissement des passages à niveau
- La criminalité et le trafic des clandestins

Thème 4 / Service, logistique :

14 h

- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- L'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché

Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage

4 h

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Validation

Délivrance d'une attestation conformément à l'arrêté du 4 juillet 2008. Valable 5 ans.